

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 juin 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

L'amélioration des conditions de déplacement dans l'agglomération lyonnaise est un des enjeux importants identifiés par les collectivités publiques et dans lequel les transports en commun ont un rôle fondamental à jouer.

C'est pourquoi le SYTRAL, en accord avec les collectivités concernées (mairies, Communauté urbaine, département du Rhône) souhaite développer en surface un réseau plus performant que les lignes de bus traditionnelles et complémentaire aux quatre lignes du métropolitain de Lyon A, B, C, D qui assurent aujourd'hui la desserte lourde du centre de l'agglomération.

L'opération qui vous est proposée a pour objet l'aménagement d'un site propre pour autobus dans les rues Teste, Cuzin, Robespierre et Zola à Vaulx en Velin. Elle prend en compte ces objectifs et s'inscrit dans la continuité des aménagements réalisés en 1994 et 1995 sur la ligne 1. Le projet est également cohérent avec la politique de développement des axes forts de transports en commun dont la ligne 51 fait partie et entre dans le cadre du grand projet urbain de Vaulx en Velin.

L'opération a pour objectif d'assurer une desserte de qualité sur le futur centre-ville et pour une partie des quartiers de l'Ecoin et de la Thibaude, tout en ne détériorant pas la desserte des quartiers du Mas. Cette nouvelle desserte permettra également de redistribuer l'offre de transport sur la commune pour assurer de meilleures relations entre les quartiers et en desservir de nouveaux.

A cette fin, le projet propose de faire passer la ligne 51 par les rues Teste, Cuzin, Robespierre et Zola. L'itinéraire est alors allongé par rapport à l'itinéraire actuel sur la rue Gabriel Péri. C'est pourquoi le site propre est envisagé, facilitant la circulation des bus en leur faisant bénéficier de la priorité aux feux. Par ailleurs, la ligne 56 sera basculée sur le quartier Grandclément-Pont des Planches qui n'est pas encore desservi à ce jour.

Ce projet a été soumis à une procédure de concertation préalable dont vous avez approuvé les objectifs et les modalités par une délibération en date du 22 janvier 1996.

Je vous propose en premier lieu de tirer le bilan de cette concertation. Celle-ci s'est déroulée durant les mois de février à mai 1996 et conformément aux modalités prévues par la délibération n° 86-2931 du 5 mai 1986 qui requerrait l'affichage d'un avis d'ouverture de concertation et la mise à disposition du public d'un dossier accompagné d'un registre.

Des observations ont été faites, relatives au tracé retenu, au stationnement et aux passages pour piétons. Ces remarques ont été prises en compte et des réponses ont été apportées par le projet.

Ces formalités respectées, il convient donc de poursuivre la réalisation de cette opération.

Par ailleurs, afin d'acquérir les propriétés nécessaires à ce projet, des négociations ont été entreprises.

Cependant, aucun accord amiable n'ayant pu intervenir, à ce jour, avec certains propriétaires, il paraît opportun d'engager la procédure d'expropriation et de demander, à cet effet, la déclaration d'utilité publique des travaux à entreprendre et des acquisitions à effectuer.

Le dossier établi à cet effet et que je vous sou mets, comporte une estimation globale et sommaire des dépenses d'un montant de 50 000 000 F se décomposant comme suit :

- acquisitions foncières	4 000 000 F
- coût des travaux	40 500 000 F

- études

5 500 000 F

B - Propose de prendre acte du résultat de la concertation sur la réalisation d'un site propre pour autobus dans les rues Teste, Cuzin, Robespierre et Zola à Vaulx en Velin, de décider l'engagement de la procédure d'expropriation, d'approuver le dossier destiné à être soumis aux enquêtes d'utilité publique et parcellaire et de l'autoriser à solliciter de monsieur le préfet du Rhône, à l'issue de ces enquêtes, la déclaration d'utilité publique des travaux et des acquisitions nécessaires à la réalisation du projet et l'arrêté de cessibilité en vue du prononcé de l'ordonnance d'expropriation, enfin de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu le présent dossier ;

Vu sa délibération en date du 22 janvier 1996 ;

Vu la délibération n° 86-2931 d'un précédent conseil en date du 5 mai 1986 ;

Où l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

Où l'intervention du rapporteur précisant qu'il y aurait lieu de lire : " ... estimation globale et sommaire des dépenses d'un montant de 50 400 000 F et acquisitions foncières : 4 400 000 F" au lieu de : " ... estimation globale et sommaire des dépenses d'un montant de 50 000 000 F et acquisitions foncières : 4 000 000 F" ;

DELIBERE

1° - Prend acte du résultat de la concertation sur la réalisation d'un site propre pour autobus dans les rues Teste, Cuzin, Robespierre et Zola à Vaulx en Velin.

2° - Décide l'engagement de la procédure d'expropriation.

3° - Approuve le dossier destiné à être soumis aux enquêtes d'utilité publique et parcellaire.

4° - Autorise monsieur le président à solliciter de monsieur le préfet du Rhône, à l'issue de ces enquêtes, la déclaration d'utilité publique des travaux et des acquisitions nécessaires à la réalisation du projet et l'arrêté de cessibilité en vue du prononcé de l'ordonnance d'expropriation.

5° - La dépense résultant de cette procédure sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - sous-chapitre 901-10 - article 233-10 de l'exercice concerné pour les acquisitions, les travaux et études - dossier n° 2 826.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,